



N° 1880 - 08/05/2025  
www.maisondelartisan.fr

  
**Maison de l'Artisan**  
LA PROXIMITÉ AU QUOTIDIEN

## Dans l'indifférence générale, l'artisanat du bâtiment plonge dans une crise structurelle.

Trimestre après trimestre, l'artisanat du bâtiment s'enfonce dans une crise profonde, sans réponse adaptée du gouvernement. Depuis plus de deux ans, la CAPEB tire la sonnette d'alarme sur le recul auquel fait face le secteur et propose des solutions concrètes et opérationnelles pour relancer le marché.

Malgré leur pertinence, leur faisabilité et leur forte valeur ajoutée pour accélérer les rénovations tout en préservant le tissu économique local, peu d'entre elles ont bénéficié de l'écoute qui aurait été nécessaire de leur accorder au regard de la situation. Face à ce constat accablant les artisans du bâtiment dénoncent la non-assistance qui est accordée à leur secteur, malgré les nombreuses solutions qui se trouvent à portée de main du Gouvernement. Ils appellent le Gouvernement à ne plus fermer les yeux sur les conséquences extrêmement dommageables pour la société des difficultés qu'ils rencontrent.



### Les derniers chiffres de conjoncture publiés par la CAPEB confirment cette situation alarmante.

Le volume d'activité du secteur a reculé de -5 % au premier trimestre 2025 par rapport au premier trimestre 2024, une baisse qui s'inscrit dans une tendance négative persistante depuis plus d'un an. Cette dégradation touche tous les segments du marché. La chute de la construction neuve, si elle demeure marquée, s'atténue (-10 %). En revanche, elle se creuse dans l'entretien-amélioration (-2 %) et les travaux de performance énergétique (-1,5 %), ce qui constitue un paradoxe d'autant plus prononcé que l'activité de rénovation des bâtiments devrait être au cœur de la stratégie nationale bas carbone. Cette dégradation est bien le reflet d'un déclin profond alimenté par un manque de vision stratégique de la part des pouvoirs publics.

### Le gouvernement s'entête dans une politique étriquée de soutien exclusif au neuf

La politique actuelle du gouvernement privilégie une fois encore la construction neuve, semblant ignorer la réalité du marché. Selon l'ADEME, le besoin annuel de logements nécessaires se situerait entre 120 000 et 350 000 unités par an. Or, cumulé sur 12 mois, on dénombre près de 300 000 logements mis en chantier en février 2025. Faire de la construction neuve la priorité en matière de politique du logement alors que l'offre de logements neufs est actuellement suffisante est donc la traduction d'une analyse erronée des besoins.

### Rénovation: un potentiel inexploité faute de politique volontariste

Alors que la massification des travaux de rénovation énergétique et d'adaptation au vieillissement est une condition sine qua non de l'atteinte des objectifs climatiques et sociétaux, l'État reste sourd aux signaux d'alerte. Pire, les décisions prises dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2025 (hausse du taux de TVA réduit sur certains équipements, réduction des aides à l'apprentissage, augmentation de certaines charges sociales) vont à rebours des ambitions affichées et ont une incidence directe sur la confiance des ménages, qui continue de s'éroder.

Alors même que le taux d'épargne des ménages reste historiquement élevé (18,4 %), leur confiance dans l'avenir et leur volonté d'investir dans leur logement s'érodent. Ce décalage entre les capacités financières disponibles et la volonté d'engagement dans des travaux est un symptôme révélateur : le climat de confiance est rompu. Les ménages hésitent, freinent leurs projets, dans un contexte où les règles évoluent sans cesse, où les aides sont suspendues ou mal calibrées et où les incitations fiscales manquent de lisibilité.

La proposition de loi visant à lutter contre les fraudes aux aides publiques, qui a été votée par le Sénat, va avoir pour effet de détériorer encore un peu plus la confiance des ménages en faisant perdurer un système qui permet aux sociétés commerciales et autres intermédiaires de continuer à abuser des dispositifs d'aides.

Suite page 2

Et pourtant, des solutions concrètes, opérationnelles, sans impact budgétaire, ont été portées par la CAPEB, parmi lesquelles :

➔ **L'accès simplifié au RGE par la Validation des Acquis par l'Expérience (VAE)** : un outil de valorisation des compétences existantes à partir des audits de chantiers, simple à mettre en œuvre, permettant de renforcer rapidement les capacités d'intervention des artisans.

➔ **La simplification du Groupement Momentané d'Entreprises (GME)** : une structure souple et adaptée à l'artisanat, permettant à plusieurs petites entreprises de répondre collectivement à des marchés de rénovation globale, sans dilution de leur autonomie ni complexité administrative inutile.

Elles n'ont, à ce jour, pas été retenues par le Gouvernement.

**La CAPEB appelle solennellement :**

➔ À un choc de lisibilité et de confiance dans les politiques de soutien à la rénovation énergétique ;

➔ À l'adoption immédiate de ses propositions structurantes (VAE et GME) ;

➔ À un engagement budgétaire cohérent, durable, et ancré dans les réalités économiques des petites entreprises artisanales ;

➔ À un Grenelle du logement qui intégrerait à la fois la construction neuve et la rénovation énergétique pour résoudre durablement la crise que traverse le logement en construisant une politique du logement qui repose sur l'existant, comme le recommande l'ADEME.

Ce recul doit impérativement prendre fin. Il est clair que les impacts vont bien au-delà du secteur de l'artisanat du bâtiment. Ce système ne soutient ni l'ensemble du secteur ni les ménages en besoin. Il creuse les inégalités et freine une véritable transition vers un logement plus responsable et durable pour tous.

## Passeport de prévention

Le Passeport de prévention, conçu pour améliorer la traçabilité des formations en santé et sécurité au travail, et donc la prévention des risques professionnels, sera déployé progressivement en 2025 et 2026. La mise en place d'une ouverture progressive de l'outil vise à accompagner au plus près de leurs besoins les organismes de formation, les employeurs et les travailleurs.



### De quoi s'agit-il ?

Créé à la suite de l'accord national interprofessionnel du 9 décembre 2020 par la loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail, le **Passeport de prévention a pour objectif de répertorier les formations et les certifications en matière de santé et sécurité au travail (SST)**.

Ce dispositif concerne **l'ensemble des travailleurs, en poste** ou en recherche d'emploi, du secteur privé comme du secteur public, **ainsi que les employeurs** et les organismes de formation.

Il vise à **permettre aux entreprises de faciliter la mise en œuvre de leurs obligations en matière de formation à la santé et à la sécurité au travail**, en anticipant les péremptions et mises à jour des formations, ainsi qu'en évitant les formations redondantes grâce au partage des données par le travailleur quant aux formations dont il a pu bénéficier.

**Valable tout au long de leur vie active**, le Passeport de prévention permettra ainsi aux travailleurs de retrouver dans un espace personnel dédié toutes les données liées à leurs formations en SST. Ces données incluent les **certifications, titres, diplômes, certificats, habilitations et attestations, afin de tracer et valoriser les compétences acquises en SST**.

**Les organismes de formation et les employeurs déclareront dans le Passeport de prévention les formations en SST suivies par les travailleurs**. Ces derniers pourront également déclarer les formations qu'ils auront suivies de leur propre initiative.

### Où en est-on ?

Depuis le lancement du projet, plusieurs travaux ont été réalisés pour **assurer le bon déploiement du Passeport de prévention, qui vient de franchir une étape importante**.

Géré par la Caisse des dépôts et consignations (CDC), cet outil numérique vient d'entrer dans sa première phase de déploiement : **les organismes de formation peuvent désormais accéder à leur espace dédié pour y déclarer les formations qu'ils dispensent en matière de santé et sécurité au travail**.

Après cette première étape, il va **progressivement être ouvert à l'ensemble des acteurs : les employeurs** au cours du **premier semestre 2026**, puis les salariés et demandeurs d'emploi au quatrième trimestre de la même année.

**Les employeurs devront alors «déclarer et centraliser toutes les formations en santé et sécurité au travail dispensées à leurs salariés», ce qui permettra d'améliorer «leur suivi (formation arrivant à expiration, formation à renouveler...)»**. Quant aux salariés et demandeurs d'emploi, ils pourront également y inscrire, s'ils le souhaitent, «les formations santé et sécurité au travail suivies à leur initiative».

A terme, le service s'enrichira de **nouvelles fonctionnalités**, notamment la possibilité d'importer des fichiers pour faciliter les déclarations de données massives, ou **la mise à disposition de tableaux de bord pour accompagner l'employeur dans la gestion des formations**.

# Annonces Légales

Arrêté préfectoral n° PREF/CABINET/BRECI/2023-362-0001  
du 28 décembre 2023

**s e i d o**  
AVOCATS

1065 Avenue Eole  
Tecnosud 2  
66100 PERPIGNAN

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25/04/2025 la Société «LE PALAIS DE LA MER», S.A.S au capital de 8.000 €, dont le siège social est à SAINTE MARIE LA MER (66470) Avenue de Las Illes - Camping « Le Palais de la Mer », immatriculée au R.C.S. de PERPIGNAN N° 339 215 667, a donné en location gérance saisonnière à la Société « JME », S.A.S. au capital de 300 €, dont le siège social est à SAINTE-MARIE-LA-MER (66470), 9, Avenue du Stade, immatriculée au R.C.S. de PERPIGNAN sous le numéro 941 376 147, la branche d'activité de restaurant, bar, plats cuisinés à emporter, exploité au sein du restaurant/bar « La Payotte », dépendant du fonds de commerce sis à SAINTE MARIE LA MER (66470) Avenue de Las Illes Camping « Le Palais de la Mer », pour une période ferme, courant du 3 mai 2025 au 27 septembre 2025.

En conséquence, la Société « JME », exploitera la dite branche d'activité dépendant du fonds de commerce, sous sa responsabilité, dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 144-1 et suivants du Code de commerce.

Pour avis, le locataire-gérant.

**s e i d o**  
AVOCATS

1065 Avenue Eole  
Tecnosud 2  
66100 PERPIGNAN

**SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETS  
MASSUET ROBERT  
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE  
AU CAPITAL DE 27 488 EUROS  
SIÈGE SOCIAL :  
11 RUE DE LA SALANQUE  
66300 THUIR  
349 319 566 RCS PERPIGNAN**

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27.03.2025, les associés ont décidé :

- de modifier la dénomination sociale désormais libellée « POMPES FUNEBRES MARBRERIE MASSUET »,
- de modifier l'objet social désormais consacré à l'activité de service funéraire, la gestion et l'utilisation de chambres funéraires, la marbrerie et tous travaux divers,
- de transférer le siège social au 12 Rue de la Salanque (66300) THUIR,
- de modifier corrélativement les articles 2, 3 et 4 des statuts,
- de nommer de nommer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, en qualité de Directeurs Généraux de la société, pour une durée illimitée, M. Guillem MASSUET demeurant à THUIR (66300), 2 Rue des Jonquilles et M. Robin MASSUET demeurant à THUIR (66300), 11 Rue de la Salanque.

Pour avis, le Président.

**s e i d o**  
AVOCATS

1065 Avenue Eole  
Tecnosud 2  
66100 PERPIGNAN

**ASPRES KINE  
SOCIÉTÉ CIVILE DE MOYENS  
AU CAPITAL DE 270 €  
SIÈGE SOCIAL : ZAC LE POUGERAULT  
66300 TROUILLAS  
791 456 296 RCS PERPIGNAN**

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31.03.2025, a pris acte de la démission de Madame Coline PHILIPPART, en sa qualité de cogérante de la Société et a décidé de nommer en qualité de cogérante pour une durée illimitée à compter du 01.04.2025, Madame Margaux DELABRIERE, demeurant à PONTEILLA (66300) – 26 Rue du Mas Deu ; l'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, La Gérance



**ANNONCES LÉGALES**

**PUBLIEZ VOTRE ANNONCE**

**04 68 34 59 34**

**BANQUE  
POPULAIRE  
DU SUD**



**SOCAMA  
DU SUD**

**MAISON  
DE  
L'ARTISAN**



**Groupama  
MÉDITERRANÉE**

**viasanté**  
LA MUTUELLE D'AG2R LA MONDIALE



**PRO**



## Les formations à venir à la Maison de l'Artisan

### - Taxis :

➔ Formation Continue : 08-09 Juillet 2025 **NOUVELLE DATE !**

### - Bâtiment :

➔ QUALIPV 36 : 20 au 22 Mai 2025

➔ QUALIPV BAT : 20 au 23 Mai 2025

### - Toutes professions:

➔ Recyclage Sauveteur Secouriste au Travail «SST» : 13 Juin 2025

## Sur nos réseaux



## Pourquoi bien communiquer est-il essentiel ?

### L'avis et l'expérience d'entrepreneurs comme vous :

- ➔ Mina de L'atelier Couture de Mina
- ➔ Alexandre du Groupe d'Intervention Guêpes et Nuisibles
- ➔ Damien, directeur général de la Maison de l'artisan

## Profitez d'offres exclusives réservées aux adhérents de la Maison de l'Artisan.

### Des questions ? Contactez-nous, on vous répond avec plaisir !

Tél au 04.68.34.59.34 ou venez nous rencontrer au 35, rue de Cerdagne à Perpignan

## Petites Annonces

### EMPLOI / STAGE

➔ JH 20 ans recherche maître apprentissage pour CAP METALLIER. Très sérieux et très motivé. CV et lettre de motivation disponibles à la CAPEB 66 : cecile.bellemain@capeb66.fr  
Contact : Allan Chiffre : 06 22 12 58 87

### VENTE / LOCATION

➔ Vds pour cause de retraite, boulangerie-pâtisserie à Vernet Les Bains, bien située dans le centre-ville. Fort potentiel (chiffre d'affaire 315 000€). Matériel très bien entretenu (four électrique 4 bouches 10 ans), prix de vente 70 000€.

Contact Me Gascond mandataire  
Tél : 04 68 35 49 26

Mail : h.gascond@orange.fr)

➔ Entreprise de maçonnerie vend nombreux matériel en bon état (étais, tréteaux, serres joints, échelles, benne à béton...). Secteur Ille sur-Têt.  
Contact au 06 16 23 44 12

➔ Vds OPEL MOVANO (master) L3 H3 F3500CDI, 163cv Biturbo diesel - 108460kms. Année 2016. Pack clim, régulateur-limiteur de vitesse et ordinateur de bord. 2 portes latérales coulissantes. Prix : 19500€. Tél : 07 69 42 21 81.

➔ Loue local commercial OU BUREAU 46 M2 à Le BOULOU, Axe principale face à la gare. Prix : 590 € / MOIS  
Dépôt de garantie : 1.180€  
Sanitaire et cave, sol carrelé, clim grille de protection, accès sans marche.  
Tout commerce sauf restaurant.  
Contact au 06 09 27 51 06

➔ Cause retraite vend Salon de Coiffure ouvert depuis 1985 avec bonne clientèle au centre d'Estagel.  
Fond de commerce + mur 53 m<sup>2</sup>.  
Prix : 79 000€. Pour plus de renseignement, contactez le 06 32 18 88 40.

➔ Vds société Alu Miroiterie des Tuileries sur Perpignan. Pour plus d'informations contacter le 07 84 93 15 63.

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne  
BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : www.maisondelartisan.fr

Commission paritaire 0325G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Isabelle DOMENJO

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépôt légal : 2<sup>ème</sup> trimestre 2025

Tirage : 2000 exemplaires